



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

—◆—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_089B

Vœu pour l'amélioration de l'offre de transports publics à Chaville, Meudon et Sèvres

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures et six minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

M. BISSON, a donné procuration à M. LIEVRE
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. TARDIEU
M. BESANCON, a donné procuration à M. TURINI

Arrivés en cours de séance :

M. DUBARRY DE LA SALLE, 18h12, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023
Mme COSTE, 19h04, avant le vote du projet de délibération n°DEL01_2023_0090
M. BESANCON, 19h21, avant le vote du projet de délibération n°DEL01_2023_0098

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21 décembre 2023

Objet : Vœu pour l'amélioration de l'offre de transports publics à Chaville, Meudon et Sèvres

Depuis plusieurs années, pour faire face à l'urgence climatique et diminuer la pollution de notre territoire, nos villes se sont engagées dans des politiques publiques visant à promouvoir l'usage des transports en commun et à réduire la part de la voiture dans l'espace public.

De ce point de vue, nos villes sont desservies par plusieurs lignes relevant de la SNCF et de la RATP (Transilien, RER, bus et tram).

Or, depuis la pandémie, nous observons que l'offre de transports publics s'est dégradée. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de saisir le directeur de la ligne N et U du Transilien en décembre 2021 pour lui faire part de nos remarques et solliciter une amélioration de la desserte de nos villes (disparition des trains semi-directs allongeant le temps de transport de 25% depuis Chaville).

Par ailleurs, l'interruption du T2 à la suite de l'éboulement survenu à Meudon nous inquiète et contribue à renforcer l'urgence d'une stabilisation des horaires combinée à une augmentation de la fréquence des différentes rames.

Nous avons bien conscience que l'ensemble des opérateurs souffre d'un déficit de recrutements ne lui permettant d'assurer en premier lieu la régularité des dessertes ni de répondre à la montée en puissance des besoins. Cependant, l'urgence de la situation nous oblige à alerter les autorités de transport sur les nombreux dysfonctionnements de nos réseaux.

Dans ce contexte, nous tenons à signaler que la hausse de 2,6% du titre de transport apparaît absolument incompréhensible pour les habitants de nos communes qui subissent une dégradation aussi importante de leurs modes de transport.

Depuis plusieurs années les élus des communes de Chaville, Meudon et Sèvres multiplient les mobilisations tant auprès de SNCF Mobilité que d'Île-de-France Mobilités, à propos des évolutions et des difficultés de l'offre de transports sur leurs territoires.

Nous observons par exemple que :

- Le train POMI de 8h22 à Chaville (8h28 à Sèvres, 8h31 à Meudon), est régulièrement supprimé sans qu'une information préalable soit proposée.
- Le bus 171, l'un des plus fréquentés du Département, connaît actuellement une fréquentation en hausse de 8% depuis 1 an (données RATP). En heure de pointe, sa fréquence devrait être d'un bus toutes les trois minutes mais dans la pratique, on observe régulièrement des accumulations de bus et des écarts plus longs. Il arrive que le bus, saturé dès le départ du Pont-de-Sèvres, ne desserve pas les arrêts de Sèvres, faute de pouvoir accueillir de nouveaux voyageurs.
- La ligne du RER C est régulièrement interrompue en soirée et durant le week-end, avec report parfois proposé aux voyageurs... sur la ligne 171 !
- La ligne T2 est interrompue à Meudon jusqu'au 16 décembre et ne desservira pas Meudon durant plusieurs semaines à la suite d'un éboulement.
- Les dysfonctionnements dans l'utilisation des tickets : pourquoi un titre de transport acheté au bon prix, est valable pour prendre le train à Chaville mais ne l'est plus lorsque le voyageur veut sortir de la gare à Paris ou à La Défense ?

Considérant :

- La dégradation de l'offre de transport, notamment le manque de régularité, les annulations, les interruptions et la saturation des lignes de bus (particulièrement le 171), de train (lignes N et U) ou de RER (C) ;
- La disparition depuis deux ans des trains semi directs des lignes N et L, allongeant les temps de transport en direction de La Défense ou de la gare Montparnasse ;
- La mise en service fin 2025/début 2026 de la branche sud de la ligne 15 du Grand Paris Express qui créera de facto un report des trajets sur cette ligne et une augmentation de la fréquentation sur les lignes de transports en interconnexion : bus 171, RER C à Issy RER, train Rive Gauche à Fort d'Issy-Vanves-Clamart et plus tard le train Rive Droite à Saint-Cloud ;
- L'augmentation de la demande de transports en commun liée à l'augmentation du coût de l'essence et à la diminution du trafic routier ;
- La régulation du télétravail depuis plusieurs mois, visant à imposer aux salariés davantage de présence en entreprise ;
- La nécessité de substituer aux trajets en voiture une offre de transports publics fiable ;
- L'interruption de la ligne T2 à Meudon jusqu'au 16 décembre et l'absence desserte durant encore plusieurs semaines, entraînant un report des voyageurs vers d'autres lignes ;
- Le mécontentement grandissant des habitants de nos communes mettant en péril les politiques publiques de régulation des flux automobiles et de lutte contre la pollution atmosphérique ;
- La mobilisation répétée, depuis plusieurs années, des élus des communes de Chaville, Meudon et Sèvres auprès de SNCF Mobilité et d'Île-de-France Mobilités ;

***Le Conseil municipal,
en concertation avec les villes de Sèvres et de Meudon,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

DEMANDE de toute urgence le retour à une offre de transports publics de qualité comprenant la ponctualité et la régularité de la fréquence des rames de façon à enrayer leur saturation.

DEMANDE un renforcement de ces différents réseaux notamment aux heures de pointe et en soirée durant le week-end.

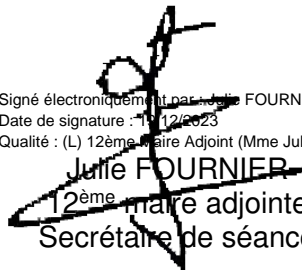


Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Signé électroniquement par Julie FOURNIER
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : (L) 12ème Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)


Julie FOURNIER
12ème maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.